

## **SECURITE SOCIALE :**

### **La sécurité sociale**

- Les étudiants européens : Vous devez apporter la Carte de Sécurité Sociale Européenne, délivrée par les services de protection sociale de votre pays d'origine.
- Les étudiants d'États hors de l'Union Européenne : Vous devez être affilié au régime français de sécurité sociale. En aucun cas, vous ne pouvez en être exonéré(e), même si vous êtes déjà affilié(e) à un régime public étranger ou à une assurance privée française ou étrangère.

### **La responsabilité civile**

C'est une assurance obligatoire. Elle sera souscrite au moment de l'inscription à l'Université de Corse si vous n'êtes pas déjà couvert (avec votre assurance habitation ou votre mutuelle santé par exemple). Il s'agit de 30€ environ, **payable par chèque** uniquement, demandez au coordinateur Erasmus de vous aider dans cette démarche.

### **La mutuelle**

La cotisation à une mutuelle permet de compléter les garanties de remboursement de frais de maladie ou d'accident, au-delà de ce que la Sécurité Sociale prend en charge. Suivant les risques garantis, les cotisations vont de 63 Euros à 268 Euros par an environ. Elle n'est pas obligatoire. Renseignez-vous auprès de la [LMDE](#).